

LA CHASSE EN BÉARN

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À

NOS JOURS

Au nombre des sujets que l'on pourrait avec raison indiquer aux membres de la Société historique pour leurs travaux, un de ceux qui auraient certainement le plus grand succès, serait une étude sur l'histoire de la chasse dans les environs de Compiègne.

Sans remonter aux temps préhistoriques où la chasse était la principale occupation et presque le moyen exclusif d'alimentation des peuples des cavernes, comme l'attestent les nombreux débris d'ossements que l'on rencontre dans les restes de leurs habitations, on peut rappeler les chasses que faisaient les romains dans nos contrées et dont plusieurs mosaïques, ainsi que des bas-reliefs nous retracent les épisodes.

Depuis les rois mérovingiens qui eurent dans de nombreuses localités des maisons de chasse, à Montmacq, à Verberie, à Cuise et à Venette, et qui datèrent de là plusieurs de leurs diplômes, la forêt de Compiègne n'a jamais cessé d'être le théâtre de nombreux exploits cynégétiques.

Les chasses de Charles V et de Charles VI, celles des princes de la Maison de Valois, et enfin les laissés-courre de Louis XV, dont le pinceau d'Oudry nous retrace les épisodes dans les tableaux exposés dans les galeries du Palais et reproduits en tapisseries des Gobelins, formeraient autant de chapitres de ce livre que termineraient les houraillements de Charles X,

les chasses de la vénerie de Napoléon III, et les brillantes fusillades des tirés du Grand-Parc et de la Faisanderie.

Enfin, les chasses des équipages particuliers et notamment de celui des marquis de l'Aigle formeraient le complément de ce livre, dans lequel l'auteur devrait joindre aux connaissances du veneur, les qualités de l'historien et la patience du chercheur.

Il ne serait pas difficile à quelqu'un de nos confrères de réaliser ce désir et nous en connaissons un notamment qui a fait déjà ses preuves par sa publication d'une *Bibliographie de la Chasse* et dont la riche bibliothèque renferme à cet égard de nombreux matériaux imprimés et manuscrits et notamment la belle collection des *Livrets de chasse de la vénerie du roi sous la Restauration*.

Un des correspondants de la Société historique de Compiègne, M. Adrien Planté, ancien député des Basses-Pyrénées et président de la Société des lettres, sciences et arts de Pau, a, dans une conférence récemment donnée dans cette ville, retracé, avec le style coloré et la chaleur qui lui sont propres, l'histoire de la *Chasse en Béarn*.

Il veut bien nous communiquer une analyse de ce travail publiée par M. H. Barthéty, dans le *Memorial des Pyrénées*, et nous croyons intéresser tous ceux qui à Compiègne s'occupent de questions cynégétiques, en la reproduisant avec l'espoir qu'elle engagera l'un d'eux à nous donner à son tour l'*Histoire de la chasse à Compiègne*.

Comte de MARSY.

* * *

Citant d'abord la fable de La Fontaine : « Le cheval voulant se venger du cerf, » qui nous reporte aux premiers âges, M. Planté nous a fait connaître l'état du Béarn aux époques les plus reculées, avec ces immenses bois qu'habitaient une infinité d'animaux aujourd'hui disparus. La

légende du roi Artus a bientôt pris place dans le récit, et le conférencier nous a parlé d'une façon fort amusante de ce chasseur fantastique condamné à poursuivre éternellement, avec sa meute innombrable, une proie qu'il ne peut atteindre, à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'une mouche, qu'il parvient, de sept ans en sept ans, à attraper et qu'il doit partager avec ses chiens.

Au moyen âge, nous dit M. Planté, la chasse en Béarn, était absolument libre. D'après les vieux *Fors*, un accord intervenu entre le prince et le peuple, établit le droit de *symier* que le chasseur devait au seigneur de la terre sur laquelle il avait pris un sanglier, un cerf ou un chevreuil et qui consistait à exiger le quartier de devant. Alors arriva la protection du gibier. A ce propos, le conférencier rappelle l'attachement du prince pour le peuple, et réciproquement; il communique l'admirable formule du serment qui était prêté par le souverain de Béarn et qui s'est maintenu en France depuis Henri IV jusqu'à la Révolution.

Le souvenir de Gaston-Phœbus a permis à M. Planté de nous faire longuement connaître le fondateur du Château de Pau, dont la statue érigée près de la façade occidentale, regarde Orthez, où sa demeure première, le vieux château de Moncade, fut témoin de tant d'aventures de sa vie qu'a racontées le chroniqueur Froissart. Gaston-Phœbus était l'auteur de cette chanson toujours si populaire : « *Aquères mountines qui ta hautes sou...* » M. Planté rappelle l'éducation de ce prince, son caractère, nous montre les fastes de sa cour, rapporte l'histoire du crime qui amena la mort de son fils... Il nous le fait voir à Pau, à Sauveterre, dans les grands rendez-vous de chasse. Il nous le signale enfin comme l'auteur d'un livre fameux : « *Le myroir des déducts de la chasse* », dans lequel le prince parle de la vie du veneur, de ses fatigues, de ses joies, des rapports des médecins avec les veneurs, des

cas de rage parmi les chiens, des divers genres de chasse, etc., etc.

Passant à Henri II, M. Planté nous apprend comment le droit de chasse fut restreint par les *Fors* et devint un privilège, ce qui donna naissance au braconnage. Après des remontrances présentées en 1555, la liberté fut rendue aux Vallées.

Nous arrivons à Henri IV (III de Navarre). C'était *lou nouste Henric* ! Que d'aimables et intéressants souvenirs le spirituel conférencier ne nous a-t-il pas rappelés sur ce bon roi ! Sa jeunesse au château de Coarraze, ses exploits de chasse aux environs de Nérac, ses aventures..., la rencontre de Fleurette, l'histoire du paysan de Tartas et de la vache dévorée, l'anecdote du meunier Michau, — que sais-je encore ! — Puis l'aurore vermeille... et enfin la couronne de France !

Au xvii^e siècle, ce sont les ordonnances de 1689 qui viennent encore réglementer la chasse. Au xviii^e siècle, le gibier se multiplie. Un cerf est chassé et tué à Vielleségure. Les loups infestent le Pont-Long, par les temps de neige, et effraient les habitants de Pau. La maîtrise des forêts décide une grande battue, qui met deux ans à s'organiser. Les loups enfin disparaurent... de même la neige, « et, ajoute M. Planté avec un fin sourire, il n'est pas sûr qu'il ait jamais neigé depuis lors à Pau ! »

Le braconnage était devenu général. A Pau, tout le monde braconnait, même les employés chargés de sévir ! M. Planté cite à ce propos des incidents fort piquants qui se passèrent à la Basse-ville et sur le pont du Gave.

Des arrêtés sévères furent publiés ; mais il fallut la loi de 1844 pour réglementer comme il convenait l'exercice du droit de chasse.

Nous voici au XIX^e siècle. M. Planté nous entretient encore des grandes chasses de nos montagnes ; il cite les noms des chasseurs d'ours les plus intrépides : Loustau, Lamazou, etc. Il

mentionne les émouvants récits du comte de Bouillé, retrace les curieux épisodes de chasse dont nos versants pyrénéens ont été le théâtre, fait connaître les grandes parties organisées dans la forêt de Mixe pour la chasse au sanglier et arrive enfin à parler des magnifiques chasses au renard fondées dans notre ville par des membres éminents de notre colonie étrangère. Il fait l'historique du *Fox-hounds* de Pau, rappelle les noms des organisateurs et signale une chasse à courre nouvelle innovée par M. le baron d'Este, la chasse au lièvre, appelée également à un très grand succès.

Le brillant conférencier fait valoir les avantages qu'offrent les exercices de la chasse, non seulement sous le rapport hygiénique, mais encore au point de vue du courage et de l'intrépidité. C'est là une école excellente pour préparer au métier des armes et aux campagnes de guerre qui peuvent surgir.

Cette pensée conduit M. Planté à une péroraison vibrante de patriotisme qui soulève de frénétiques applaudissements.

La conférence toute entière a été très fréquemment applaudie. M. Planté nous a véritablement charmés; et bien que l'entretien eût duré près d'une heure et demie, on aurait voulu l'écouter encore.
